



Paris, le 14 décembre 2016

INVITATION PRESSE

Signature de la Convention relative à l'équipement de la police et de la gendarmerie nationales et au renforcement de la sécurité en Île-de-France

Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France,
Frédéric Pechenard, vice-président de la Région Île-de-France chargé de la Sécurité,
Jean-François Carencu, préfet de la Région d'Île-de-France et préfet de Paris, et
Michel Cadot, préfet de police de Paris,

vous invitent à la
cérémonie de signature de la Convention relative à l'équipement de la police et de la
gendarmerie nationale et au renforcement de la sécurité en Île-de-France :

**Jeudi 15 décembre 2016
à 17 h 30
Hôtel de Région
33, rue Barbet-de-Jouy
75007 Paris**

Le nouvel exécutif régional a fait de la sécurité une de ses priorités et a fait le choix d'agir. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la signature de cette nouvelle convention avec le ministère de l'Intérieur, en plus de la rénovation des équipements immobiliers de la police nationale et de la gendarmerie nationale, la Région souhaite :

- **aider à l'équipement mobilier de la police des transports** (notamment les véhicules) ;
- **participer au financement des opérations de rénovation des commissariats et casernes allant jusqu'à 50 %** (et non 20 % comme c'est le cas aujourd'hui), soutien qui sera étendu aux locaux de la police municipale ;
- **participer au financement des commissariats mobiles sur les sites touristiques**, ce dispositif permettra aux touristes de déposer plainte immédiatement, ce qu'ils font rarement, et d'éviter aux policiers de quitter le site

touristique sur lequel ils sont censés patrouiller, pour accompagner les touristes déposer leur plainte.

Renforcer la sécurité en Île-de-France pour tous les Franciliens et toutes les personnes présentes sur le territoire régional est une des priorités de l'État en région, c'est pourquoi la préfecture de région et la préfecture de police s'engagent au nom de l'État à mettre tout en œuvre pour:

- moderniser les conditions d'exercice des missions dévolues aux forces de sécurité de l'Etat en Ile-de-France ;
- renforcer la sécurité : des usagers des gares et des transports publics, des élèves et des personnels des établissements d'enseignement relevant d'une compétence régionale (lycées, centres de formation d'apprentis, centres de formations sanitaires et sociales), et ce jusqu'aux moyens de transports publics qu'ils utilisent, des touristes, notamment étrangers, dont l'accueil constitue un objectif stratégique pour l'attractivité internationale et le tissu économique de l'Île-de-France ;
- développer l'accueil du public, notamment la prise en compte des victimes mineures et des victimes de violences conjugales ;
- accélérer le respect des normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

Contacts presse :

Accréditation auprès du service de presse de la Région Île-de-France

servicepresse@iledefrance.fr

servicepresse@iledefrance.fr 01 53 85 66 45

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr